

CERTIFICAT

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$* était de six mille deux cent vingt-six (6226);
2. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de six cent trente-cinq (635);
3. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
4. Le Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 *décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 17^e jour du mois d'avril 2025.



Daniel Boudreault
Greffier